

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - Etude et suivi de la qualité des eaux sur la Jalle de Blanquefort - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux- Convention- Décision - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat intercommunal Jalle Rivière Propre créé le 28 février 1983, a été autorisé par arrêté préfectoral du 23 février 2004, à être dénommé Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG).

Les résultats de l'étude globale du bassin versant de la Jalle de Blanquefort font apparaître une qualité d'eau globalement passable sur ce ruisseau.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 27 août 1999, relatif à la réduction des flux polluants sur l'agglomération, la Communauté urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un observatoire de la Jalle, qui assure un suivi de la qualité des eaux en aval de la station de traitement des eaux résiduaires urbaines, de Cantinolle à Eysines jusqu'à son débouché en Garonne.

Selon le classement du S.D.A.G.E., la qualité biologique du bassin versant de la Jalle de Blanquefort est mauvaise à bonne, ce qui est lié à une qualité des habitats passable à bonne, et une qualité de l'eau très mauvaise.

Lors de sa séance du 15 juin 2010 et au vu de ce constat, le SIJALAG a décidé la mise en œuvre d'un suivi de la qualité, par des prélèvements et analyses, pour tenter de cibler et de supprimer à terme, les sources de pollution.

Ce suivi sera réalisé sur le bassin versant amont à la station d'épuration de Cantinolle sur la Jalle et sur ses différents affluents afin d'atteindre les objectifs de qualités fixés par le SDAGE.

En effet, une mauvaise connaissance de la qualité de l'eau à l'amont de la station de Cantinolle ne permet pas de traiter à la source les foyers polluants et donc d'améliorer la qualité de l'eau.

Le SIJALAG bénéficie par ailleurs et actuellement, pour exécuter le programme d'études et de travaux nécessaires à l'entretien de la Jalle (9^e programme), d'une participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa compétence en matière d'assainissement. Le taux de participation de la Cub est fixé à 32 % de l'estimation des études et des travaux.

Cette étude n'entre pas dans le cadre du 9^e programme, adopté par le conseil de Communauté en date du 21/12/2009. Toutefois, la Communauté urbaine de Bordeaux est intéressée par la réalisation de cette étude, qui vient en complément de l'observatoire de la Jalle qu'elle a mis en œuvre et qui permettra d'avoir un suivi global sur l'ensemble du bassin versant de ce cours d'eau.

Sur ce cours d'eau, il existe en amont de la station de cantinolle de nombreux rejets d'eaux pluviales des zones urbaines communautaires. C'est à ce titre que la Communauté urbaine de Bordeaux participe à cette étude dans le cadre de sa compétence assainissement des eaux pluviales.

Cette étude fait l'objet d'un cofinancement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le SIJALAG et la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'objectif du projet de convention ci-annexé est de fixer les conditions de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au financement de l'étude et du suivi de la qualité des eaux de la Jalle de Blanquefort sur une période de 4 ans.

L'étude est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, qui à ce titre, conclura le marché à intervenir avec les entreprises. Il est précisé que, dans ces conditions, le syndicat fera son affaire de la TVA.

L'expertise sur la Jalle de Blanquefort et ses affluents, à l'amont de la station d'épuration de Cantinolle, consistera à la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux par des prélèvements et des analyses pendant une période de 4 ans.

Cette démarche permettra de déterminer les sources de pollution afin de mettre en œuvre les procédures de régularisation de rejets dans le milieu naturel, et de restaurer une qualité d'eau compatible avec la réglementation en vigueur.

L'étude que doit réaliser «le syndicat» se décompose comme suit :

Collecte des données	1 714,00 € HT
Recensement des sources de pollution	2 890,00 € HT
Campagnes de prélèvements et d'analyses	46 032,00 € HT
Points de prélèvements mobiles	8 000,00 € HT
Production des rapports annuels	21 328,00 € HT
Réunions et groupes de travail	7 168,00 € HT
Total	87 132,00 € HT

Le syndicat finance cette opération de la manière suivante :

• Agence de l'Eau Adour-Garonne	48 %	41 823,36 € HT
• CUB	32 %	27 882,24 € HT
• S.I.J.A.L.A.G.	20 %	17 426,40 € HT

Total **87 132,00 € HT**

Le montant retenu afin de déterminer la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, est fixé à 32 % en cohérence avec les bases retenues pour le 9^e programme d'études et de travaux, appliquée sur l'estimation HT de l'étude.

Le montant de cette opération s'élève, pour la Communauté urbaine, à 27 882,24 € H.T. pour une période de 4 ans, soit une participation annuelle de 6 970,56 € H.T., selon les modalités suivantes :

♦ Un versement annuel équivalent à 25 % du total de la participation soit 6 970,56 € H.T., sera effectué sur présentation par le SIJALAG du compte rendu annuel de l'étude,

Le montant total de la participation communautaire telle que définie, correspond à une estimation du coût des travaux de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté urbaine de Bordeaux, pouvant donner lieu, le cas échéant, à la passation d'un avenant à la convention.

La dépense sera imputée au Budget Principal, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 204158, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03, de l'exercice 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code de la santé publique,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 août 1999,

VU la délibération communautaire en date du 27/11/2009,

VU la séance du SIJALAG en date du 15 juin 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Cette étude permettrait un suivi global de la qualité des eaux de la Jalle,
- La participation de la Cub est fixé à 32 % en cohérence avec les bases retenues pour le 9^e programme d'études et de travaux.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – Etude et suivi de la qualité des eaux sur la Jalle de Blanquefort – Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux» ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne,

Article 2 : d'autoriser le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 27 882,24 € H.T. (32 % de l'estimation des études et des travaux), qui sera imputée au B.P. de l'exercice en cours : Chapitre 204, compte 204158, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 NOVEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010</p>

M. JEAN-PIERRE TURON